

VERIFICATION DES REGLES SUR LES DELAIS DE CONSERVATION ET D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS	OUI	NON	NC*
Le processus de conservation des documents est-il détaillé par écrit ?			
Constatations matérielles dans les locaux			
Attestations d'un tiers			
L'archivage des documents est-il matériel (non) ou numérique (oui) ?			
Le client dispose d'un logiciel de Gestion Electronique de documents ? (si oui, caractère inaltérable)			
----- CODE DE COMMERCE -----			
Etats comptables : 10 ans (C.Com art. L123-22)*			
Factures Clients et fournisseurs : 10 ans (C.Com art. L123-22)*			
Tickets de caisse émis : 10 ans (C.Com art. L123-22)*			
Notes de frais : 10 ans (C.Com art. L123-22)			
Bons de réception et de livraison : 10 ans (C.Com art. L123-22)			
Commandes : 10 ans (C.Com art. L123-22)			
Remises en banque de chèques et effets et avis de débit et de crédit : 10 ans (C.Com art. L123-22)			
Talons de chèques, relevés bancaires ... : 5 ans (C.Com art. L110-4)			
----- LIVRES DES PROCEDURES FISCALES (LPF) -----			
Déclarations fiscales IS, TVA et autre taxes : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Avis d'imposition IS, TVA et autre taxes : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Documentations & états de contrôle justifiant la piste d'audit fiable des factures : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Données d'applications informatiques concourant à la formation des résultats comptables et fiscaux : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Traitements d'applications informatiques concourant à la formation des résultats comptables et fiscaux : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Documentations d'applications informatiques concourant à la formation des résultats comptables et fiscaux : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Logiciels et systèmes de caisse - Certificats ou attestations de conformité : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Logiciels et systèmes de caisse - Données d'encaissement : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Pièces justificatives de déduction de TVA : 6 ans (LPF art. 102 B)*			
Codes, données, traitements ou documentation de logiciel comptables, de gestion et systèmes de caisse : 3 ans (LPF art. 102 D)*			

Si vous obtenez un maximum de NON, il ne vous reste plus qu'à organiser votre archivage en fonction des durées indiquées.

*NC : non concerné